**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande

**Band:** 40 (1914)

Heft: 9

Wettbewerbe

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ordre de marche: 318 kg. environ. Le carburateur à pulvérisation, alimenté sous pression par une pompe à air est placé au-dessus du vilebrequin, dans le plan bissecteur du V. L'hélice est montée sur l'arbre à cames et tourne ainsi à la demi-vitesse du moteur. La lubrification sous pression est assurée par deux pompes: l'une refoule l'huile d'un réservoir d'alimentation dans les paliers et tourillons, l'autre reprend après filtration l'huile qui s'est accumulée dans le collecteur situé au-dessous du carter et la restitue au réservoir. Les cylindres, les pieds de bielles, les pistons et l'arbre de distribution sont lubrifiés par l'huile chassée par le vilebrequin.

H. D.

## Exposition nationale de Berne.

Exposition de la Ville de Genève et de ses communes suburbaines

D'un article de l'Express illustré:

Le chef lieu de l'antique et glorieuse République et Canton de Genève a voulu figurer dignement à l'Exposition Nationale de Berne, en 1914. Ses institutions scientifiques et artistiques et son activité industrielle figureront en bonne place dans les divers groupes auxquels ils appartiennent, mais le centre de cette manifestation de la vie genevoise sera marqué par l'importante exposition de la Ville de Genève et de ses communes suburbaines, située à l'une des extrémités du bâtiment réservé au Groupe 44, construction des villes.

Cette exposition comportera un vestibule d'entrée formé par une reproduction d'une portion de l'antique Hôtel de Ville, où le visiteur retrouvera l'intéressant portail donnant accès à la rampe pavée grâce à laquelle les vieux syndics pouvaient se rendre à cheval ou à dos de mulet, depuis chez eux jusqu'à la salle du Conseil et même jusqu'au haut du bâtiment.

Le portail qui date de 1556 est un des meilleurs spécimens de l'architecture de la Renaissance en Suisse.

A l'exposition ce portail servira de cadre à un merveilleux Diorama reproduisant la rade de Genève, l'un des principaux attraits de la cité du Léman, dont les aspects variables du lever du soleil jusqu'à l'illumination des quais, en passant par le coucher du soleil sur le Mont-Blanc, est reproduit avec l'art exquis du maître Sabon, le peintre attitré du Grand-Théâtre de Genève.

A gauche et à droite de ce vestibule se trouveront les salons de l'exposition proprement dite: celui de gauche contenant des plans et des vues et un relief de la Genève ancienne, celui de droite, par contre, les plans, les vues et les maquettes de la Genève moderne.

Dans le premier salon se trouveront quelques-unes des belles aquarelles de feu Albert Sylvestre qui rendent d'une manière saisissante l'aspect que présentaient les rues bordées des dômes actuellement disparus.

Un relief exécuté en 1886 par l'architecte Matthey montre l'aspect de Genève et de ses fortifications en 1815. Le haut des parois sera décoré d'une frise qui reproduit la fresque historique peinte par G. de Beaumont au haut de l'ancien arsenal. Cette frise se continuera dans l'autre salon, formant un trait d'union entre la Genève ancienne et la Genève moderne.

Dans le salon de droite on trouvera des plans illustrant

le développement de la Ville et les transformations de quartiers en cours d'exécution ou actuellement à l'étude.

Le Service des Travaux a tenu à montrer qu'il n'a point négligé l'étude des problèmes difficiles qui se posent dans cet ordre d'idées. Outre les plans d'alignement concernant l'assainissement des vieux quartiers une maquette intéressante représentera le futur quai du Seujet dont la réalisation est assurée grâce aux opérations immobilières considérables faites par l'Administration municipale dans cette partie de la Ville.

Un plan intéressant montrera une solution du problème d'une voie de communication entre la place des Trois Perdrix et la Place Neuve.

Une autre maquette montrera le beau parti que l'on pourra tirer des terrains que la Ville possède à la tête de l'Ille pour y construire un hôtel Municipal. Cette maquette permet de se rendre compte de l'aménagement du nouveau pont de la Machine et des barrages indispensables. Ici l'architecte doit se régler, pour les fondations de l'édifice à construire, d'après les données immuables déterminées par les ingénieurs, bridés eux-mêmes par les conventions intercantonales relatives à la régularisation du niveau du lac. Le modèle exécuté par la Section des Travaux montre aussi que, même dans une construction moderne on peut rappeler par des corps de bâtiments plongeant directement dans le Rhône, les pittoresques constructions d'antan si bien illustrées par les aquarelles de Sylvestre.

Enfin parmi les études les plus récentes on verra le parti que l'on se propose de tirer des terrains actuellement occupés par la Gare de Cornavin et par le *Grand Barrage* et l'aménagement des abords de la future gare à Beaulieu.

Avant d'être expédiée à Berne, la maquette de l'étude d'un hôtel Municipal à la tête de l'Île sera exposée pendant quelques jours dans la salle du Vieux-Genève au Musée d'Art et d'Histoire où se trouvent également les aquarelles de Sylvestre et le relief du Vieux-Genève.

En quittant l'exposition Ville de Genève (ou en y entrant, suivant dans quelle direction l'on circulera) on rencontrera les expositions très intéressantes aussi des principales communes suburbaines: Petit-Saconnex et Lancy exposent d'intéressants plans cadastraux et la commune des Eaux-Vives figurera en bonne posture avec les plans de sa Mairie et du Parc des Eaux-Vives récemment acquis par elle.

Il est regrettable que la Commune de Plainpalais n'ait pas jugé à propos d'en faire autant car son importance dans l'agglomération urbaine l'eût amplement justifié.

A côté de l'exposition de la Commune du Petit-Saconnex, on trouvera celle de M. Maurice Delessert, géomètre, dont les intéressants plans cadastraux complèteront fort scientifiquement cette exposition genevoise, puis l'on rencontrera finalement en bonne place, à l'extrémité du grand hall de l'exposition collective des Villes suisses, la grande maquette de la Cathédrale de Saint-Pierre, qui sera exposée à Berne par l'Eglise Nationale Protestante de Genève.

E. IMER-SCHNEIDER.

# Résultats du Concours pour l'Hôtel de Ville de Soleure.

A. Alter-Platz.

1er prix fr. 1800.— Projet No 45 Motto « Zweck & Form ». Auteur : Otto Salvisberg, architecte, Berlin-Steglitz.  $2^{\rm me}$  prix fr. 1400. — Projet N° 12. Motto : « Heimisch ». Auteur : Fritz von Niederhäusen, architecte B. S. A., Olten ; collaborateur : André Strässle.

3<sup>me</sup> prix fr. 1000. - Projet No 43. Motto: «Vom Marktplatz aus ». Auteur: Alfred Lanzrein, architecte B. S. A., Thun; collaborateur: Max Lutz, architecte.

Recommandé pour achat : Fr. 800.— Projet Nº 66. Motto : « 1. April ». Auteur : Keiser & Bracher, architectes B. S. A., Zoug & Soleure.

#### B. Platz vor dem Baseltor.

Pas de premier prix.

2<sup>me</sup> prix A, fr. 3000.— Projet No 131. Motto: «Zweck & Form». Auteur: Otto Salvisberg, architecte, Berlin-Steglitz.

2<sup>me</sup> prix B, fr. 3000.— Projet No 127. Motto: «Vor dem Tore». Auteur: Gebr. Bräm, architectes, B. S. A. Zürich.

3<sup>me</sup> prix fr. 1500.— Projet Nº 139. Motto : « Neustadt ». Auteurs : Joss & Klauser, architectes, B. S. A. Berne.

Recommandé pour achat : fr. 500.— Plan d'aménagement du projet N° 111. Motto : « Pisoni I ».

# Programme de concours pour la construction d'un Hospice des Vieillards et des Invalides à Delémont.

L'administration de l'Hospice des Vieillards et des Invalides, à Delémont (Jura bernois) ouvre un concours entre les architectes domiciliés dans le canton de Berne pour l'élaboration de plans en vue de la construction d'un bâtiment avec dépendance qu'elle se propose d'édifier sur son terrain désigné au cadastre de la commune de Delémont lieu dit : « Rière les Capucins, Sect. B, N°s 147, 148, 149.

Le jury chargé d'examiner les projets sera composé de : MM. Fäsch, architecte, à Bâle; Prince, architecte, à Neuchâtel; Broillet, architecte, à Fribourg. Auront en outre voix consultative: Deux membres délégués du Conseil d'administration de l'Hospice. Les membres du jury ont accepté leur mandat et approuvé ce programme.

La construction projetée étant d'un caractère simple et sans recherche spéciale d'architecture, une somme de Fr. 4000 est mise à la disposition du jury pour être répartie entre les trois ou quatre projets qu'il jugera dignes d'être primés. Ces projets primés restent la propriété de l'Hospice des Vieillards et des Invalides de Delémont avec droit de les utiliser comme bon lui semblera.

En principe, l'auteur du projet primé en premier rang sera chargé de l'élaboration des plans définitifs et de la direction des travaux. Néanmoins l'administration de l'Hospice se réserve de confier l'établissement des plans définitifs et la direction des travaux à tel architecte qu'il lui plaira de désigner, sans être tenue de fournir aucune explication à cet égard. Dans le cas où l'auteur du projet primé en premier rang n'obtiendrait pas l'exécution, une surprime de Fr. 1000 lui serait attribuée.

Chaque concurrent ne peut obtenir qu'un prix.

Sous peine d'être exclus du concours, les concurrents sont tenus d'observer ce qui suit :

- a) Ils ne pourront pas changer les échelles indiquées.
- b) Leurs projets seront consignés à la poste, sous plis recommandés, à l'adresse de M. le président de l'Hospice des Vieillards, à Delémont, avant le 1<sup>er</sup> septembre 1914, à 8 h. du soir.

L'administration se réserve le droit d'acheter tout projet non primé en le payant à la valeur du dernier prix.

Les pièces demandées pour le concours sont :

- a) Un plan de situation à l'échelle de 1:1000, avec l'indication du bâtiment projeté et de sa dépendance.
- b) A l'échelle de 1:200, tous les plans des étages, sous-sol et combles, comprises coupes longitudinales et transversales, ainsi que la façade postérieure.
  - c) A l'échelle de 1 : 100, les façades principales et latérales.
  - d) A volonté, une vue perspective de la construction.
- e) L'indication du cube réel de la construction, y compris les toitures, sans indication de prix. Le détail des cubes sera clairement exposé, afin de permettre une vérification rapide.

La somme affectée pour cette construction et sa dépendance avec l'installation du chauffage central, mais non compris le mobilier ni les travaux extérieurs (clôture, aménagements des jardins, etc.) est de  $Fr.\ 260,000$ .

L'ensemble des locaux demandés au programme seront contenus dans un sous-sol, un rez-de-chaussée, deux étages et combles.

Le personnel sera logé dans les combles.

# Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 7 février 1914, à Zurich.

### Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 23 août 1913, à Lausanne.
  - 2. Budget pour 1914.
  - 3. Conventions avec les organes de publicité.
  - 4. Contrat de travail pour employés.
  - 5. Statuts du groupe de la voirie.
  - 6. Statuts du groupe des Ingénieurs-mécaniciens.
- 7. Interprétation des normes pour les concours d'architecture.
  - 8. Divers.

Sont présents: du Comité central, MM. H. Peter, président; O. Pfleghard; V. Wenner; Dr Kummer; Wittmer-Karrer; A. Härry, secrétaire.

65 délégués de 14 sections.

Argovie: S. Grosjean, F. Bolleter. - Bâle: E. Fæsch, A. Lusser. — Berne: A. von Steiger, E. Baumgart, E. Kästli, F. Hunziker, L. Mathys, Ch. Perret, Hs. Pfander, E. Rybi, F. Pulfer, W. Schaffer, M. Weiss, W. Wrubel. - Fribourg: P. J. Blaser, F. Broillet. - Genève: Boissonnas, E. Fatio, F. Fulpius, Ch. de Haller, A. Vaucher. — Grisons: J. Solca, F. von Tscharner, J. E. Willi. - Neuchâtel: Ed. Elskes. Schaffhouse: Hs. Schæfle, K. Werner. - St-Gall: W. Dick, H. Sommer, K. Straumann. - Thurgovie: A. Brenner. - Vaud: O. Butticaz, A. de Blonay, E. Chavannes, H. Develey, E. Diserens, E. Quillet, L. Villard. - Waldstätte: O. Balthasar, F. Bossardt, Jos. Fellmann, K. Griot, J. Schaad. - Winterthour: H. Hug, H. Krapf. - Zurich: A. Bachem, A. Bräm, G. Corrodi, J. Girsberger, M. Guyer, A. Hässig, J. Henrici, A. Huguenin, A. Schläpfer, C. Jegher, P. Lincke, M. Messer, Th. Oberländer, H. Reber, Prof. A. Rohn, H. Studer, Fr. Wehrli, H. Weideli.

Ouverture de la séance à 2 1/4 h.